

Délibération N°2025-009-BC

Date de convocation : 07 janvier 2025

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Espace de coworking « La Sphère » - Actualisation des tarifs

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 du mois de janvier à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents
Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CLAISSE Laurence

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ouvert depuis novembre 2015, au 32 rue Georges Clémenceau à Landivisiau, l'espace de coworking « La Sphère » est un lieu de travail partagé.

Composé de bureaux, d'une salle de réunion et d'un espace convivial équipé d'une cuisine, il s'adresse aux travailleurs nomades, télétravailleurs, porteurs de projet, créateurs d'entreprises, entreprises..., parmi lesquels on distingue 2 catégories d'utilisateurs :

- Les visiteurs : il s'agit des coworkers de passage, des télétravailleurs qui ont besoin d'un lieu ponctuel.
- Les membres : ce sont les personnes individuelles, les entreprises et autres structures qui ont adhéré à la Sphère ainsi que leurs collaborateurs.

Proposition est faite d'une nouvelle actualisation de la grille tarifaire à compter du 01.01.2025 comme suit :

ADHÉRENTS

Adhésion annuelle	35 €
Loyer au mois bureau individuel	220 € (+ 60 € par poste informatique supplémentaire)
Loyer au mois bureau partagé	110 €
Journée adhérent - bureau individuel	10 € par jour
Demi-journée adhérent - bureau individuel	7 € par demi-journée
Journée adhérent – bureau partagé	7 € par journée
Demi-journée adhérent – bureau partagé	4 € par demi-journée

VISITEURS

Journée visiteur – bureau individuel	15 € par jour
Demi-journée visiteur – bureau individuel	9 € par demi-journée
Journée visiteur – bureau partagé	12 € par jour
Demi-journée visiteur – bureau partagé	6 € par demi-journée
Salle de réunion format « Open Space »	12 € par jour - 6 € la demi-journée
Etudiants, porteurs de projet & demandeurs d'emploi	Gratuité du lieu pendant 3 mois

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du bureau communautaire n°2022-012-BC du 25 janvier 2022 fixant les tarifs de la Sphère ;
Vu le règlement intérieur de la Sphère ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Vu l'avis favorable de la commission Economie/Agriculture du 18 décembre 2024 ;
Après avoir entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la nouvelle grille tarifaire applicable à la Sphère à compter du 1^{er} janvier 2025, telle que présentée ci-dessus.**
- **Charge le Président ou son représentant de faire le nécessaire à cet effet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 15 janvier 2025.

La Secrétaire de séance,
Laurence CLAISSE.

Le Président,
Henri BILLON.

